

Chantier des Halles : la justice annule un avenant

Le tribunal administratif a annulé vendredi un avenant au contrat du marché de la Canopée, qui doit recouvrir le forum des Halles. En cause : un surcoût trop important par rapport au contrat initial.

URBANISME - Le tribunal administratif de Paris a annulé vendredi un avenant au contrat du marché de la "Canopée", ce **toit de verre géant** qui devrait recouvrir le futur forum des Halles à Paris, au motif qu'il augmentait le montant du contrat initial de façon trop importante.

Il avait été signé entre la SemPariSeine, mandataire de la Ville de Paris, et le groupement d'architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti, en charge de la construction de la Canopée des Halles.

La Ville devra par conséquent renégocier cet avenant **avant le 31 mai 2012**. Le recours avait été déposé par l'association de riverains [Accomplir](#). Le préfet de Paris, Daniel Canepa, avait lui aussi déféré l'avenant dans le cadre d'un contrôle de légalité, car il **augmentait de 28%** le marché initial.

La Ville se conforme au jugement

Invoquant la "complexité du projet" pour justifier l'avenant, la Ville a indiqué qu'elle **ne partageait pas le point de vue** du tribunal administratif. Selon elle, les marchés de maîtrise d'œuvre sont toujours "fixés à prix provisoire", a fortiori dans le cadre d'un projet innovant, et dont susceptibles de modifications.

Toutefois, la mairie de Paris a annoncé qu'elle respecterait "évidemment" ce jugement et "se conformera aux solutions recommandée par le tribunal de passer un nouvel avenant d'un montant inférieur à celui qui vient d'être annulé".

"Anne Hidalgo, première adjointe chargée de l'Urbanisme, avait déclaré lors de la dernière séance du Conseil de Paris que la Ville de Paris **gagnait toujours ses contentieux** devant les juridictions administratives, a relevé Jean-François Legaret, maire UMP du 1er. Le jugement intervenu ce jour apporte un démenti cinglant à ces déclarations imprudentes."

Aucun effet sur le calendrier

Ce nouvel obstacle, qui nécessitera probablement une nouvelle négociation avec les architectes, n'aura "nullement pour effet de remettre en cause l'opération des Halles **ni de suspendre ou retarder** le chantier", promet la Ville. La construction de la Canopée des Halles avait été attribuée en septembre 2011 par la commission d'appel d'offres à l'entreprise Chantiers Modernes, du groupe Vinci.

L'enveloppe financière affectée au réaménagement des Halles, votée au Conseil de Paris de novembre 2010, s'élevait à **802 millions d'euros hors taxe**, dont 236 millions pour la construction de la Canopée. Sur ces 236 millions, 176 millions étaient prévus pour la Canopée elle-même et 60 millions affectés à la provision pour aléas, compte tenu de la difficulté du projet.

<http://www.metrofrance.com/paris/chantier-des-halles-la-justice-annule-un-avenant/mlaf!XVRgZ7f11ZQbg/>